



Caducité pourvoir en Appel - JAF

Par ANA

Bonjour,

J'ai une question concernant l'Appel, sujet assez complexe et particulier.

L'avocat de mon ex pour lequel nous sommes passés en Jugement interjetent appel de la décision.

Je reçois un premier courrier d'appel puis un 2ème quelques jours plus tard cette fois avec les annexes et ce sur quoi il fait appel. Il a fait 2 demandes d'appel pour la même procédure.

Je voulais avoir confirmation que c'était bien un motif de caducité dans la procédure d'Appel car l'avocat que j'ai vu ne se positionne pas et me dit qu'il s'agit quand même d'une erreur de leur part.

« La déclaration d'appel est faite par acte, comportant le cas échéant une annexe, contenant, outre les mentions prescrites par les 2° et 3° de l'article 54 et par le cinquième alinéa de l'article 57, et à peine de nullité.

Je vous remercie pour vos réponse

Par kang74

Bonjour

Il a fait une première demande d'appel qui n'était pas valable/complète dans la forme .

Donc il a refait une demande pour qu'elle respecte le cadre légal .

Je ne vois pas pourquoi ce serait caduque ... après si c'est dans votre intérêt de votre avocat l'argumente lors de l'appel ...mais bof ..

Par Nihilscio

Bonjour,

S'il manque certaines mentions dans la première déclaration d'appel, celle-ci est nulle. Si la seconde est complète et faite dans le délai, elle est valable.

Par Isadore

Bonjour,

Même avis, une des deux déclarations d'appel est sans doute, sans que cela n'entraîne la nullité de la seconde.